

## Accord Temps de Travail Altran : Epilogue !

La **CFDT** déplore la situation actuelle de milliers de salariés qui se sont vus imposer une modalité horaire hebdomadaire à 35h depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Issue d'une interprétation unilatérale de la direction, cette nouvelle situation a provoqué une brutale régression pour les salariés concernés. Nous avons eu beaucoup de remontées de consultants qui se sont sentis déclassés, mis en porte à faux chez leur client, non soutenus par leurs responsables et injustement traités alors même que ceux-ci comme vous tous, s'investissent professionnellement tous les jours dans leur travail.

Nous aurions préféré aboutir à un accord avant que la direction Altran ne prenne cette décision de passer environ 4.500 salariés aux 35h. Malheureusement les écarts entre nos premières revendications et la position de la direction étaient trop importants. Notamment l'introduction de la nouvelle modalité 158h mensuelle avec une flexibilité horaire plus importante que la modalité 2 d'une part et d'autre part l'incertitude sur le nombre de jours de RTT octroyés ; restaient des points bloquants. Nous ne pouvions pas signer l'accord mis à la signature au mois de janvier (voir notre communication de janvier).

Conscients de la situation défavorable pour des milliers d'entre vous, nous avons multiplié les actions au plus haut de l'entreprise pour pousser la direction Altran à revenir autour de la table des négociations.

La **CFDT** a interpellé notre PDG Dominique Cerutti lors du Conseil d'Administration du 27 janvier pour lui demander de ré-ouvrir les négociations.

La direction a décidé de rétablir les discussions et le 5 février nous lui avons envoyé nos dernières propositions en lui demandant l'organisation d'une réunion plénière de négociations.

Les organisations syndicales ont été convoquées le 15 février dernier et la CFDT a présenté ses dernières revendications (voir notre communication du 12 février).

Le 17 février, la direction a répondu favorablement à nos revendications en reprenant 3 des 4 points de nos nouvelles demandes. Dans ces conditions et comme nous l'avons annoncé dans notre communication du 12 février, **la CFDT signe cet accord, ce qui permet de le rendre applicable**, puisque notre représentativité dépasse le seuil des 30 % depuis les dernières élections professionnelles.

Nous vous invitons à lire dès à présent les principaux acquis de cet accord. Rappelons que nous engageons notre responsabilité en signant cet accord. Nous espérons être à la hauteur de la confiance que vous nous aviez témoignée lors des dernières élections.

Notre fil rouge dans ces négociations était que l'accord ne devait pas être au détriment des uns pour les autres mais qu'il propose de vrais avantages pour tous. Nous devons également veiller à la hiérarchie entre les différentes modalités. Nous avons aussi tiré les leçons de l'évolution du contexte juridique où désormais les consultants doivent décompter leurs heures pour pouvoir, soit les récupérer soit se les faire payer en heures supplémentaires.

## Les principales avancées de cet accord Temps de Travail

- **Aux 4.500 salariés en modalité 2 dont le salaire est inférieur au PASS, il sera proposé une nouvelle modalité : 158h mensuelle (36h30 en moyenne hebdomadaire) avec 10 jours de RTT.**

Les salariés embauchés depuis novembre 2015 se verront également proposés cette nouvelle modalité.

Par semaine il sera possible d'effectuer jusqu'à 38h et de récupérer dans le mois l'écart entre ces 38h et 36h30. Les heures au-dessus de 38h par semaine ou de 158h par mois seront des heures supplémentaires payées comme telles après validation du manager.

Un avenant au contrat de travail sera proposé à tous ces salariés pour l'accès à cette nouvelle modalité

- **Les salariés en modalité 2 (4.000 salariés) avec une rémunération supérieure au PASS, bénéficieront au minimum de 10 JNT (jour non travaillé) quelle que soit l'année.**
- **Pour tous, la journée de solidarité ne pourra pas être prise sur vos RTT/JNT.** Vos RTT/JNT ne seront plus grignotés par la journée de solidarité comme c'était le cas aujourd'hui.
- **Pour tous, la mise en place d'un CET ('Compte Epargne Temps') avec la possibilité de capitaliser jusqu'à 6 jours de RTT/JNT pour pouvoir les prendre plus tard ou bien se les faire payer.** Cette revendication a toujours été demandée par la **CFDT**, avec cet accord nous concrétisons enfin une demande faite il y a plus de 8 ans !
- **Les salariés dont le salaire de base est inférieur au minima conventionnel de leur catégorie verront leur rémunération mensuelle au moins égale à 100% du minima annuel divisé par 12, au lieu du seuil mensuel des 95% appliqué aujourd'hui.**

C'est une revendication historique de la **CFDT** qui depuis le lancement des négociations annuelles obligatoires chez Altran (depuis 2008) n'avait de cesse de demander cette mesure garantissant aux salaires les plus faibles de leur position d'avoir au moins 100% de ce minima tous les mois.

Aujourd'hui ce problème concerne environ 750 salariés, et demain en rehaussant la limite mensuelle vous serez plus de 1.000 salariés à bénéficier de cette mesure.

- **Pour les salariés à temps partiel :** L'accord sécurise la demande de temps partiel en obligeant l'employeur à motiver sa réponse et il garantit le retour à temps plein car nous sommes conscients que pour beaucoup de salariés le temps partiel est souvent transitoire dans un parcours de carrière.  
Les salariés à temps partiel bénéficieront d'un nombre de RTT/JNT proratisés par rapport à leur modalité de référence à temps plein.

Enfin, les salariés ayant des modalités spécifiques non définies dans cet accord et plus favorables, continueront à en bénéficier.

## Accord Temps de Travail : La CFDT s'engage et signe

### En conclusion

Cet accord libère enfin les salariés victimes d'une situation difficile dont ils n'étaient en rien responsables.

La **CFDT** signe un accord positif pour tous et porteur d'espoir pour un meilleur traitement des salariés à l'avenir chez Altran.

Avec cet accord la **CFDT** conclut un cycle de plus de deux ans de négociations avec parfois des tensions extrêmes et émaillées d'une rupture en janvier avec la direction. Cependant nous sommes restés déterminés et nous avons toujours cru qu'un accord était possible.

Pour la **CFDT** les prochains chantiers sont :

- Comme la direction s'y est engagée, l'ouverture des négociations sur l'indemnisation du temps de déplacement professionnel.
- **La mise en place d'un intéressement ou d'une participation** des salariés aux résultats de l'entreprise dans le cadre de la partie "Engaged People" du plan Ignition Altran 2020.

**Alors plus que jamais la CFDT Altran s'engage pour chacun et agit pour tous !**

# Accord Temps de Travail : La CFDT s'engage et signe

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## La CFDT c'est

- Le 1<sup>er</sup> syndicat chez Altran
- Le 1<sup>er</sup> syndicat français en nombre d'adhérents
- Le 1<sup>er</sup> syndicat dans la branche SYNTEC
- La 1<sup>ère</sup> organisation syndicale chez les cadres

## Pour vous défendre

Pour participer et porter ensemble nos revendications

⇒ **Syndiquez-vous**

Retrouvez sur notre site internet [www.cfdt-altran.fr](http://www.cfdt-altran.fr) l'ensemble de nos guides pratiques, communications, liens utiles, ...



Vos contacts **CFDT** par établissements

Groupe Altran Technologies	Jean-Christophe Durieux Délégué Syndical Central Groupe	06 63 62 69 59 <a href="mailto:iek_paris2006@yahoo.fr">iek_paris2006@yahoo.fr</a> <a href="mailto:jeanchristophe.durieux@altran.com">jeanchristophe.durieux@altran.com</a>	
	Olivier Estienne Délégué Syndical Central Groupe	06 17 61 11 86 <a href="mailto:oestienne@free.fr">oestienne@free.fr</a> <a href="mailto:olivier.estienne@altran.com">olivier.estienne@altran.com</a>	
Altran TI Ile de France	Jean-Christophe Durieux Délégué Syndical Central Groupe	Voir ci-dessus	
	Denis Rech Délégué Syndical	06 34 30 65 55 <a href="mailto:denis.rech@altran.com">denis.rech@altran.com</a>	
	Aurélie Machiah Délégué Syndical	<a href="mailto:aureliecfdt@yahoo.fr">aureliecfdt@yahoo.fr</a>	
	Raphaël Guegano Délégué Syndical	06 65 51 12 20 <a href="mailto:rgueguano@yahoo.fr">rgueguano@yahoo.fr</a> <a href="mailto:raphael.guegano@altran.com">raphael.guegano@altran.com</a>	
Altran Ouest	Romuald Lerouge Elu CE/DP	06 63 26 47 31 <a href="mailto:romuald.lerouge@altran.com">romuald.lerouge@altran.com</a>	

## Accord Temps de Travail : La CFDT s'engage et signe

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Altran Est	Olivier Estienne Délégué Syndical Central Groupe  Sandrine Soraru Délégué Syndical	Voir ci-dessus  06 64 15 55 80 <a href="mailto:sandrine.soraru@altran.com">sandrine.soraru@altran.com</a>	
Altran Sud-Ouest	Benoit Portal Délégué Syndical  Guillaume Hancy RS au CCE  Céline Cambon Délégué Syndical  Sylvain Michel Représentant des salariées au CA	06 89 81 13 48 <a href="mailto:benoit.portal@wanadoo.fr">benoit.portal@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:benoit.portal@altran.com">benoit.portal@altran.com</a>  06 81 55 75 21 <a href="mailto:guillaume.hancy@sfr.fr">guillaume.hancy@sfr.fr</a> <a href="mailto:guillaume.hancy@altran.com">guillaume.hancy@altran.com</a>  05 34 61 09 04  06 12 55 16 90 <a href="mailto:sylvain.michel31@gmail.com">sylvain.michel31@gmail.com</a> <a href="mailto:sylvain.michel@altran.com">sylvain.michel@altran.com</a>	   
Altran Med	Vincent Clément Délégué Syndical	07 60 99 33 12 <a href="mailto:vincent.clement@altran.com">vincent.clement@altran.com</a> <a href="mailto:clement20cent@yahoo.fr">clement20cent@yahoo.fr</a>	
Altran Rhône-Alpes	Samuel Crespin Elu CE/DP	06 87 06 98 93 <a href="mailto:samuel.crespin@altran.com">samuel.crespin@altran.com</a> <a href="mailto:s.crespin@gmail.com">s.crespin@gmail.com</a>	
Altran IT IDF	Gilles Pansu Délégué Syndical  Alain Betro Délégué Syndical	06 03 82 59 67 <a href="mailto:gilles.pansu@altran.com">gilles.pansu@altran.com</a> <a href="mailto:gpansu@gmail.com">gpansu@gmail.com</a>  06 03 78 58 33 <a href="mailto:Alain.betro@altran.com">Alain.betro@altran.com</a> <a href="mailto:Alain.betro@yahoo.fr">Alain.betro@yahoo.fr</a>	 
Altran Connected Solution	Gaël Clément Délégué Syndical	06 35 92 41 79 <a href="mailto:gael.clement@altran.com">gael.clement@altran.com</a>	